

Extrait du site UGTG.org

url :Ã <http://ugtg.org/spip.php?article2031>

# **A bas la rÃ©pression syndicale ! : Tous devant le tribunal de Pointe-Ã -Pitre**

- ActualitÃ© -

Date de parution : 29 novembre 1999

Date de mise en ligne : dimanche 29 septembre 2013

Mis Ã jour le : dimanche 29 septembre 2013

---

**UGTG.org**

---

Deux associ s de la **SAS SOPHYBER (ex Carrefour Mil nis)**, Jean et Martin HUYGUES DESPOINTES, ont assign  la CGTG, notre d l gu e Syndicale et un de nos d l gu s du Personnel devant le Tribunal de Grande Instance de Pointe- -Pitre. Le proc s aura lieu le **JEUDI 03 OCTOBRE 2013   14H00**.

Les DESPOINTES estiment qu'ils ont  t  victimes de diffamation publique dans un tract dat  du 14 juin 2013.

Les DESPOINTES demandent au Tribunal de condamner solidairement   leur payer **  chacun** la somme de :

- [-] **50 000,00 euros,   chacun**, au titre de dommages et int r ts avec publication du jugement ;
- [-] **et 5000,00 euros** au titre des frais engag s.

Les DESPOINTES n'ont pas dig r  le fait que nos camarades ont, non seulement, d nonc  leur mesquinerie, leur m pris mais surtout qu'ils s Euros"opposent frontalement   leur plan de licenciement   la **SAS SOPHYBER**.

**La CGTG** a men  une campagne au quotidien pour informer les salari s des intentions des DESPOINTES.

C'est ainsi qu'**au mois de juillet 2012**, tout en remettant en cause une bonne partie des acquis des salari s, Les DESPOINTES d voilaient, en catimini, un plan de licenciement de 28 salari s. Depuis, Les DESPOINTES qui voulaient aller vite en besogne, tentaient tout ce qui  tait en leur pouvoir pour "**couyonner**" les membres des Instances Repr sentative du Personnel et les syndicats.

Tout d butait avec les n gociations Annuelles Obligatoires. Pour la premi re fois depuis 12 ans, il y eut une parodie de n gociations. Les DESPOINTES violaient la loi en refusant sciemment de fournir les documents indispensables, notamment les comptes consolid s du Groupe, pour pouvoir n gocier en toute bonne foi.

Les DESPOINTES refusaient cat goriquement d'augmenter les salari s en pr textant que les affaires vont mal.

Les N.A.O ont  t  conclues par un protocole de d saccord. Les DESPOINTES  tant de mauvaise foi, la CGTG refusait de signer ce protocole de d saccord.

**A compter du 26 d cembre 2012**, bien que n' tant pas majoritaire au Comit  d'Entreprise, **la CGTG** d cidait de peser de tout son poids pour convaincre les autres  lus du Comit  d'Entreprise de voter pour la d signation d'un expert-comptable.

**Jusqu'au 12 juin 2012**, Les DESPOINTES faisaient tout pour s'interposer   cette d signation.

**Le 14 juin 2013**, devant les pratiques des DESPOINTES, **la CGTG** publiait un tract de d nonciation et pr cisait entre autres : Les DESPOINTES doivent accepter :

- [-] "... **La pr sentation du rapport de l'Expertise sur le droit d'alerte ;**
- [-] **L'aanulation des modifications des horaires et de la r organisation ;**
- [-] **La transparence ;**
- [-] **La d signation d'un expert-comptable pour la proc dure du P.S.E.**

A toutes fins utiles, **nous rappelons   tous les ignares** que la famille DESPOINTES a b ti **toute sa fortune sur la traite n gri re, l' conomie de plantation et l'esclavage salariat.**

DESPOINTES n'a qu'  prendre sur sa fortune personnelle pour  ventuellement combler des pertes suppos es. Si tel est r ellement le cas, **DESPOINTES n'a qu'  vendre une partie de son patrimoine pour faire face   ses "difficult es".**

## CE N'EST PAS A NOUS DE PAYER LA RAPACITE DE DESPOINTES !...

**Le 20 juin 2013**, le Comit  d'Entreprise proc dait enfin   la d signation d'un expert-comptable mais en contrepartie, il annulait la mission du droit d'alerte.

Ce m me jour, l'expert-comptable demandait aux DESPOINTES de lui communiquer les comptes consolid s et les rapports de gestions du Groupe SAFO pour les exercices 2010, 2011 et 2012 (Compte de r sultat, bilan et annexes.)

Vex s et furieux de cette d signation, les DESPOINTES d cidaient **de s'en prendre   la CGTG** et   ses dirigeants.

**UNE PREMIERE FOIS**, les DESPOINTES r primaient notre D l gu e Syndicale. Ils lui infligeaient une mise   pied de deux jours pour avoir refus , **le 27 juin 2013   12H30**, de prendre des mains de l'Assistante de Direction un courrier du syndicat CFDT (!!!).

## DEPUIS QUAND UNE DIRECTION SE MUE EN FACTEUR D'UNE SECTION SYNDICALE ?

Ce jour-l  ,   **12H30**, c'est l'heure de la pause de notre D l gu e Syndicale.

Les DESPOINTES reprochent   notre D l gu e Syndicale d'avoir violemment invectiv  son Assistance de Direction. Il est tout de m me curieux de constater que les DESPOINTES certifient que "les faits reproch s"   notre D l gu e Syndicale se sont produits **le 27 juin 2013,   12H30**, or, **d s 11H16**, l'Assistante de Direction r digeait ces "faits" pour informer, par mail, une partie des membres du Comit  d'Entreprise, soit 03H00 avant que ces "faits" ne se produisent.

C Euro" tait un coup mont  de toutes pi ces par Les DESPOINTES pour discr diter la CGTG, notre D l gu e Syndicale !

**UNE DEUXIEME FOIS**, Les DESPOINTES assignent **la CGTG**, notre D l gu e Syndicale et un de nos

## A bas la r pression syndicale ! : Tous devant le tribunal de Pointe- -Pitre

D cisions du Personnel devant les Tribunaux parce que ces derniers ont pu infl chir la position du Comit  d'Entreprise en proc dant   al d signation de l'expert-comptable. Les DESPOINTES ont d    d chanter.

**LE 17 JUILLET 2013**, face au refus cat gorique des DESPOINTES de communiquer les comptes consolid s du Groupe SAFO pour les ann es 2010, 2011 et 2012, le Comit  d'Entreprise de l'Unit   conomique et Sociale SOFROI-SOPHYBER et l'expert-comptable d cidaient de saisir le Tribunal de Grande Instance de Pointe- -Pitre pour entraves caract ris es   leurs missions.

**LE 25 JUILLET 2013**,   l'issu des plaidoiries, le TGI de Pointe- -Pitre, a **CONDAMNE** Les DESPOINTES :

[-] **A REMETTRE** au Comit  d'Entreprise les comptes consolid s du groupe **SAFO** pour les ann es 2010, 2011 et 2012, ce sous astreinte de 1 000    par jour de retard pendant six mois,   compter de la notification de l'ordonnance   intervenir ;

[-] **A PAYER la somme de 5 000      valoir sur la r paration du pr judice subi du fait de leur r sistance abusive ainsi que la somme de 3 000    en application de l'article 700 du CPC...**

Les DESPOINTES  taient contraints d'ex cuter cette d cision de justice.

A l'analyse des **comptes consolid s du Groupe de 2010, 2011 et de 2012**, l'expert-comptable concluait que Les DESPOINTES ne rencontrent pas de difficult s  conomiques et qu'ils ont engrang  des b n fices au point qu'ils doivent verser une participation aux salari s en **2011 et 2012**. Ce qui n'a toujours pas  t  fait   ce jour.

## QUI SONT LES MENTEURS ? QUI SONT LES VOLEURS ?

La d termination de **la CGTG** a pay  !

Voil  pourquoi Les DESPOINTES n'ont pas vu d'un bon  il la d signation de l'expert-comptable et pour cause, ils ne tenaient pas   communiquer les comptes consolid s du groupe **SAFO** pour les ann es 2010, 2011 et 2012.

Les DESPOINTES s'en mordent les doigts. Ils pensaient pouvoir continuer   entraver les missions du Comit  d'Entreprise et de l'expert-comptable sans  tre inquiet s et proc der   des licenciements. Ils ont d    d chanter.

## LES DESPOINTES SONT D BOUSSOLES CAR LA V RIT  A TRIOMPHE !

Jean HUYGUES DESPOINTES r clame   la **CGTG : 50 000,00 ** -

Martin HUYGUES DESPOINTES r clame aussi   la **CGTG : 50 000,00 ** - soit au total **100 000,00 ** -.

Les DESPOINTES veulent r duire   n ant la **CGTG**.

## **LA CGTG GENE, IL FAUT LA FAIRE TAIRE, IL FAUT L Euros"  LIMINER !**

Les DESPOINTES n'ont aucune vergogne ni pour sanctionner notre D l gu e Syndicale, ni pour tra ner la CGTG, notre D l gu e Syndicale et un de nos D l gu s du Personnel devant les tribunaux pour diffamations.

L'acharnement des DESPOINTES contre la CGTG est tel qu'ils n'ont rien laiss  au hasard. Notre D l gu  du Personnel qui a  t  assign  n'est autre que celui qui a os  accompagner notre D l gu e Syndicale   l'entretien pr alable avant qu'elle ne soit sanctionn e, sans aucun motif r el, de deux jours de mise   pied.

A la **CGTG**, nous savons qu'il existe beaucoup de ren gats pour r  crire l'histoire en leur faveur. Mais, la CGTG persiste et signe :

**"... La famille DESPOINTES a b cti toute sa fortune  
sur la traite n gri re, l' conomie de plantation et  
l'esclavage salariat..."**

La CGTG est consciente que cette attaque des DESPOINTES est une d cision concert e du patronat pour r duire   n ant ses actions qu'elle m ne depuis plus de 50 ans aupr s des Travailleurs et de la population laborieuse.

## **TOUS DEVANT LE TRIBUNAL DE POINTE-A-PITRE LE JEUDI 03 OCTOBRE 2013 A 14H00**

*Pointe- -Pitre, le 16 septembre 2013*